

Greffe
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 ST-NAZAIRE CEDEX

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

gtc.saint.nazaire@wanadoo.fr
TEL:0240225232- FAX:0240667360

Concernant :

Sté SIDES
182 RUE DE TRIGNAC
44600 ST NAZAIRE

Dépôt effectué par :

Cabinet BAKER ET MC KENZIE
32 AVENUE KLEBER
75116 PARIS

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 006 580 195

<1333/1965B00019>

Dénomination sociale :

SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA SECURITE

Pièces déposées le 04/11/2004	Numéro : 242532
Décision de l'associé unique du 23/06/2004 - Modification de Commissaire aux comptes	

REFERENCE TARIFAIRE: décret du 29 AVRIL 1980 modifié: numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,



[Handwritten signature]

**SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SECURITE
S.I.D.E.S**

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 075 000 €
Siège social : 182 rue de Trignac – 44600 SAINT-NAZAIRE
006 580 195 - R.C.S. SAINT-NAZAIRE

Extraits du procès-verbal des

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

du 23 juin 2004

L'AN DEUX MILLE QUATRE
le vingt-trois juin,
à 9 heures,

l'Associé Unique, la société KIDDE FRANCE SAS, représentée par Monsieur David JOHNSTON, a adopté les décisions suivantes.

Le Commissaire aux Comptes de la société, la société PricewaterhouseCoopers Audit SA intervenant au lieu et place de Coopers & Lybrand Audit, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Les membres du comité d'entreprise, Messieurs William DESBORDES et Yann BURGEOT, dûment invités à assister à la réunion, sont présents.

La séance est présidée par Monsieur Roland GRIAUD, Président de la société. Il rappelle à l'associé unique qu'il est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- Rapport du Président sur les plans d'option de souscription et d'achat d'actions,
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Constatation de l'absorption du commissaire aux comptes titulaire par le commissaire aux comptes suppléant qui devient donc titulaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de leurs mandat,
- Pouvoirs.



Le Président met à la disposition de l'Associé Unique :

- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003,
- le Rapport de Gestion du Président,
- le Rapport du Président sur les plans d'option de souscription et d'achat d'actions,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- les statuts de la société.

Le Président indique que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à la disposition de l'Associé Unique dans les délais légaux.

L'Associé Unique lui donne acte de cette déclaration et passe au vote des résolutions.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

- prend acte de l'absorption le 1^{er} juillet 2003 du commissaire aux comptes titulaire, Coopers & Lybrand Audit, par le commissaire aux comptes suppléant, PricewaterhouseCoopers Audit SA et constate donc que ce dernier est ainsi devenu automatiquement commissaire aux comptes titulaire de la société,
- nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Yves Nicolas, demeurant 32 rue Guersant, 75017 PARIS, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes suppléant, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003

HUITIEME RESOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Pour extraits certifiés conformes,

Roland GRIAUD

Roland Griaud